



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant octroi d'une autorisation de voirie

Le Maire de la Commune de Lectoure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2 et R. 116-2,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2005 réglementant l'installation des terrasses sur le domaine public,

VU la demande par laquelle **M. Loïc SERAISSOL, Gérant du Restaurant « SI RÉ SOL PIZZA »**, sis 29 Rue Nationale, sollicite la possibilité d'installer en permanence, une terrasse sous la tonnelle en fer végétalisée sur le trottoir longeant la façade ouest de son établissement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : **M. Loïc SERAISSOL** est autorisé à occuper le domaine public sur une superficie de 15 m² sur le trottoir longeant la façade ouest de son établissement, **à compter du 9 avril 2026.**

Article 2 : **M. Loïc SERAISSOL** restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'installation autorisée par l'article 1^{er}.

Article 3 : Le permissionnaire est tenu d'acquitter auprès du Régisseur habilité, une redevance d'occupation du domaine public, réactualisable chaque année.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie, le Gardien de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois après notification à **M. Loïc SERAISSOL**.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à **M. Loïc SERAISSOL**.

Fait à LECTOURE, le 14 AVR. 2026

Le Maire,
Julien PELLICER



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60
email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr